



**screeb
notaires**



Tarif et remises pratiqués par Screeb

Publication des taux de remise appliqués en application de l'article L.444-2 alinéa 5 du Code de commerce

15 novembre 2021

Mutations de biens et droits immobiliers



Les opérations concernées

Type de contrat	Catégorie Code de commerce
Vente et acquisition de biens immobiliers de toutes natures	A.444-90 à A.444-99 et A.444-119
Vente d'immeuble par adjudication judiciaire	A.444-102
Echange de biens et droits immobiliers	A.444-117
Résolution ou résiliation de vente	A.444-89
Location-accession à la propriété immobilière	A.444-100

Les catégories d'acte s'entendent uniquement au sens des catégories définies aux articles du Code de commerce, les titres et intitulés n'étant donnés qu'à titre indicatif.

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
<i>Si l'opération concerne des biens affectés à un usage autre que résidentiel</i>	
En dessous de 15.000.000 €	0%
De 15.000.000 € à 30.000.000 €	15%
De 30.000.000 € à 50.000.000€	30%
Au-delà de 50.000.000€	40%
<i>Si l'opération concerne des biens affectés à un usage résidentiel (hors résidentiel social)</i>	
En dessous de 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000€	10%

Baux et droits d'occupation



Les opérations concernées

Type de contrat	Catégorie Code de commerce
Bail à construction ou à réhabilitation	A.444-104
Bail ou de bail emphytéotique	A.444-103
Cession de bail ou de bail emphytéotique	A.444-106
Résiliation ou résolution de bail emphytéotique, à construction ou à réhabilitation	A.444-109
Concession immobilière	A.444-107
Bail par adjudication	A.444-105

Les catégories d'acte s'entendent uniquement au sens des catégories définies aux articles du Code de commerce, les titres et intitulés n'étant donnés qu'à titre indicatif.

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage autre que résidentiel	
En dessous de 15.000.000 €	0%
De 15.000.000 € à 30.000.000 €	15%
De 30.000.000 € à 50.000.000€	30%
Au-delà de 50.000.000€	40%
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage résidentiel (hors résidentiel social)	
En dessous de 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000€	10%

Financement



Les opérations concernées

Type de contrat	Catégorie Code de commerce
Prêt assorti d'une garantie hypothécaire et/ou d'un privilège de prêteur de deniers destiné à financer une activité professionnelle	A.444-139
Affectation hypothécaire	A.444-136
Mainlevée de privilège ou d'hypothèque	A.444-141
Prestation relative à l'hypothèque rechargeable	A.444-138
Cautionnement ou antichrèse par acte séparé	A.444-127
Compensation	A.444-128
Cession d'antériorité	A.444-126
Nantissement et gage	A.444-148

Les catégories d'acte s'entendent uniquement au sens des catégories définies aux articles du Code de commerce, les titres et intitulés n'étant donnés qu'à titre indicatif.

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage autre que résidentiel	
En dessous de 20.000.000 €	0%
De 20.000.000€ à 30.000.000€	10%
De 30.000.000 € à 50.000.000 €	20%
Au-delà de 50.000.000€	40%
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage résidentiel (hors résidentiel social)	
En dessous de 25.000.000 €	0%
Au-delà de 25.000.000€	10%

Crédit-bail



Les opérations concernées

Type de contrat	Catégorie Code de commerce
Crédit-bail	A.444-130
Vente à la société de crédit-bail dans le cadre d'un crédit-bail	A.444-129
Vente à l'utilisateur, levée d'option incluse dans le crédit-bail	A.444-131
Cession de crédit-bail pure et simple ou moyennant un prix	A.444-132

Les catégories d'acte s'entendent uniquement au sens des catégories définies aux articles du Code de commerce, les titres et intitulés n'étant donnés qu'à titre indicatif.

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage autre que résidentiel	
En dessous de 15.000.000 €	0%
De 15.000.000 € à 30.000.000 €	15%
De 30.000.000 € à 50.000.000€	30%
Au-delà de 50.000.000€	40%

Sociétés et fonds de commerce



Les opérations concernées

Les principaux actes intéressant la vie des sociétés et des entreprises, tels que la rédaction des statuts de société, la cession d'actions ou de parts de société, ou encore la cession de fonds de commerce, ne sont pas soumis au tarif réglementaire et donnent lieu à la régularisation d'une convention d'honoraires librement négociée avec le notaire.

Type de contrat	Catégorie Code de commerce
Apport de biens immobiliers à une société	A.444-158
Fusion-absorption, scission, transmission universelle de patrimoine, emportant dévolution de biens immobiliers	A.444-158
Cession de cession de fonds de commerce ou branche d'activité, si la vente porte également sur des biens immobiliers	A.444-101

Les catégories d'acte s'entendent uniquement au sens des catégories définies aux articles du Code de commerce, les titres et intitulés n'étant donnés qu'à titre indicatif.

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage autre que résidentiel	
En dessous de 15.000.000 €	0%
De 15.000.000 € à 30.000.000 €	15%
De 30.000.000 € à 50.000.000€	30%
Au-delà de 50.000.000€	40%
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage résidentiel (hors résidentiel social)	
Au-delà de 10.000.000€	10%

Secteur résidentiel social



Les opérations concernées

Toutes opérations énoncées ci-dessus (mutations de biens et droits immobiliers, baux et droits d'occupation, financement, crédit-bail, sociétés et fonds de commerce) et portant sur des immeubles relevant de la législation sur des logements sociaux ou le secteur résidentiel social.

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
En dessous de 15.000.000 €	0%
De 15.000.000 € à 30.000.000 €	15%
De 30.000.000 € à 50.000.000€	30%
Au-delà de 50.000.000€	40%

Droit patrimonial de la famille



Les opérations concernées

Type de contrat	Catégorie Code de commerce
Licitations et partages	A.444-87, A.444-122 et A444-123
Abandon de bien ad favorem	A.444-118
Cession de cession de fonds de commerce ou branche d'activité, si la vente porte également sur des biens immobiliers	A.444-101
Attestation notarié	A.444-59
Consentement à exécution de testament ou donation	A.444-61
Cantonement par le légataire ou le conjoint survivant	A.444-62
Déclaration de succession	A.444-63
Délivrance de legs	A.444-64
Transport de droits successifs	A.444-65
Notoriété	A.444-66
Donations entre vifs et donations-partages	A.444-67 et A.444-68
Actes de protection des membres de la famille, notamment constitutions de pension alimentaire ou rentes	A.444-70 à A.444-80
Contrat de mariage ou changement de régime matrimonial avec apport ou dot supérieur à 30.800€	A.444-82
Projet de liquidation du régime matrimonial	A.444-83

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000€	10%

Autres opérations



Les opérations concernées

Toute opération qui ne pourrait être rattachée aux opérations listées dans le présent fascicule, et qui donnerait lieu à la taxation d'émoluments proportionnels en application du tarif réglementaire.

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000€	10%

A propos de Screeb



Screeb accompagne ses clients institutionnels, promoteurs, foncières et entreprises dans toutes leurs opérations d'investissement, d'arbitrage et financement.

Fort d'une pratique reconnue sur le marché, Screeb met à profit toute son expérience du notariat dans une offre en phase avec les évolutions des attentes de ses clients.

L'office renouvelle les pratiques en développant une expertise en *legal project management*, enrichissant les compétences traditionnelles du notaire par un accompagnement stratégique à chaque étape d'un projet.

Les 45 notaires et collaborateurs de Screeb sont formés à une méthodologie agile et Screeb a la capacité de mobiliser une équipe dans les plus brefs délais et répondre efficacement aux problématiques immobilières les plus complexes.

Screeb Notaires a développé des expertises spécialisées adaptées aux innovations immobilières : co-working, co-living, actifs alternatifs, proptech, immeubles connectés et green.

Collaboratif, Screeb met en place des solutions technologiques adaptées (plateformes digitales, interfaces métiers) dans l'optique de proposer un accompagnement sur mesure aux enjeux de ses clients.

www.screeb.fr

64 avenue Kléber 75116 Paris

+ 33 (0)1.53.92.27.27